

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200910-18-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception en préfecture : 22/09/2020
Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **4 septembre 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY – MME SALEUR
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIU
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME SCHMITT à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. POTDEVIN à M. TROGRIC (Pompey)

N°18 – DA du 10/09/2020

Rapporteur : M. LEGGERI

Avenant de prolongation de la convention pour le traitement des eaux usées des communes de Champigneulles, Frouard et Pompey

Dans le cadre du schéma d'assainissement des communes de Champigneulles, Frouard et Pompey, un collecteur intercommunal de transfert des eaux usées a été créé de 1996 à 2010, afin de transporter les effluents de ces communes vers la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy, sise à Maxéville.

Une convention pour le traitement des eaux usées des communes de Champigneulles, Frouard, et Pompey a été signée en 2010 avec la Métropole du Grand Nancy. Elle couvre la période 2010-2020, plus précisément jusqu'au 01/09/2020.

Le contexte de crise sanitaire a retardé les échanges devant conduire à la rédaction du projet de nouvelle convention actualisée pour la période 2020-2030 avant l'échéance de fin de la convention actuelle.

Compte tenu des importants enjeux financiers et techniques qui prévalent dans la rédaction de la nouvelle convention, afin de disposer du temps d'échanges nécessaire et garantir le temps de la décision politique, un accord est intervenu avec la Métropole quant au principe de la signature d'un avenant de prolongation de 10 mois.

Accusé de réception en préfecture

054-245400601-20200910-18-DE

Date de télétransmission : 22/09/2020

Autres dispositions de 12/09/2020

Cet avenant amènerait à prolonger la convention jusqu'au 30/06/2021. Toutes les autres dispositions de la convention originale restent inchangées selon les termes de l'avenant joint à la délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 de prolongation de la convention pour le traitement des eaux usées urbaines des communes de Champigneulle, Frouard, et Pompey par la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy.

AUTORISE le Président a signé l'avenant n°1 permettant de prolonger la convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC